



Intempéries : des sous-traitants mis en danger, des mesures encore insuffisantes pour les salariés d'EDF

Le site de Saclay était dangereux pour tout le monde ... sauf pour les sous-traitants ! Résultat : au moins un accident

Une fois de plus, les salariés du ménage ont été traités comme des salariés de seconde zone, et nous en sommes profondément choqués (nous parlons ici des salariés du ménage dont nous avons suivi de près la situation, mais il se peut que ce que nous décrivons s'applique également à d'autres sous-traitants).

Alors même que notre Direction reconnaissait, à juste titre mais avec un peu de retard, que l'accès au site de Saclay était dangereux et décidait même de le fermer à partir de mercredi midi, **il a été demandé aux salariés du ménage (et peut-être à d'autres) de continuer à venir.**

Nous avons pourtant alerté à de multiples reprises la Direction, dès mercredi, sur la nécessité de faire prévenir ces salariés. On nous a d'abord rassurés : Elior, leur employeur, avait bien été prévenu par EDF de la fermeture du site et puisqu'eux-mêmes seraient normalement payés par EDF, il semblait logique que leur entreprise leur demande de ne pas venir.

Mais les salariés n'ont pas été prévenus. Le jeudi, ils sont donc arrivés, pour beaucoup, à la gare RER de Massy-Palaiseau sans moyen de se rendre sur le site. Ils ont contacté leur manager qui leur a dit qu'il ne pouvait pas venir les chercher, ce qui semblait effectivement sage au vu des conditions de route. Certains sont même venus à pied de la station Lozère. Ils sont rentrés chez eux et là ... **leur Direction leur dit qu'ils ne seront pas payés.**

Nous avons à nouveau alerté la Direction d'EDF pour qu'ils ne reviennent pas le vendredi. Celle-ci, après enquête, nous a répondu que **les salariés d'Elior avaient finalement été appelés pour les besoins d'EDF Campus, qui restait ouvert** (jusqu'à 12h30) et qu'il y avait également des besoins de nettoyage quotidien des sanitaires des gardiens d'EDF Lab, qui étaient présents.

Ils sont donc revenus le vendredi. Un manager d'Elior est venu les chercher au RER, dans des conditions de sécurité qu'on imagine déplorables. Ils ont travaillé pour certains en doublon avec le personnel affecté au site de Campus (puisque les salariés Elior intervenant à EDF Lab ne sont pas les mêmes que ceux intervenant sur EDF Campus).

Le soir, au moins deux salariées ont chuté sur le parking. L'une dit avoir eu très mal aux poumons et à l'estomac, sur le coup mais aussi durant le week-end. L'autre s'est blessée au pouce. Elle a une attelle et doit passer une radio (l'infirmière qu'elle a vu vendredi envisageait une fracture).

Peut-être y a-t-il eu d'autres accidents dont nous n'avons pas été informés. Une chose est sûre : ces accidents étaient évitables, les risques étaient connus et même reconnus par la Direction d'EDF. Ils auraient aussi pu être beaucoup plus graves.

Et pour quel enjeu ? Pour un nettoyage quotidien des sanitaires et des bureaux ? Etait-ce vraiment nécessaire ?

Ou plus vraisemblablement parce qu'il paraît inconcevable de faire le moindre « cadeau » à ces salariés, qui ont un travail pourtant difficile et une rémunération faible, avec des temps de trajet souvent très longs.

A qui la faute ? Il ne s'agit pas pour nous de dénoncer telle ou telle personne, certains ont probablement fait tout ce qui était en leur pouvoir pour essayer d'arranger la situation.

Mais nous ne dédouanons pas EDF, et donc ses représentants : ils ne peuvent pas se cacher derrière leur « obligation de non-ingérence », comme ils le font régulièrement. EDF a mis en place un système de sous-traitance qui conduit à des situations inacceptables, à répétition. Si vraiment elle ne peut pas éviter ces situations, alors il ne lui reste qu'à réinternaliser ces postes, qui sont des postes pérennes et à plein temps, et se mettre ainsi en conformité avec les statuts des IEG (Article 4 : « Les emplois, fonctions ou postes de services et exploitations, doivent être intégralement assurés par des agents statutaires »).

Dans l'immédiat, nous attendons au moins d'EDF qu'elle intervienne auprès d'Elior pour que les salariés qui ne sont pas arrivés jusqu'au site de Saclay soient rémunérés, puisqu'Elior n'aura à subir aucune perte financière. Il serait vraiment déplacé qu'ils se fassent de l'argent à l'occasion des intempéries sur le dos de leurs salariés.

Pour les salariés d'EDF : une meilleure prise en charge, mais qui reste insuffisante

Les salariés d'EDF ont été largement mieux traités, mais il reste néanmoins des progrès à faire.

Nous ne disposons pas de données exhaustives, mais nous savons déjà que **plusieurs salariés de Saclay ont passé la nuit de mardi à mercredi dans leur voiture, par -2°, bloqués sur la N118.**

Là encore, des risques inutiles ont été pris et auraient pu être évités.

Nous nous réjouissons bien sûr de la décision de la Direction de fermer le site de Saclay jeudi et vendredi derniers, mais nous sommes consternés par le retard dans la prise de décision de la Direction pour mettre les salariés à l'abri et éviter qu'ils ne contribuent à la pagaille sur les routes.

Mardi :

Ainsi, il aura fallu attendre 19h pour que la Direction, par la voix de Jean-Pierre Chabard, accorde enfin le travail Occasionnel à Distance pour tous, et encore « En accord avec vos managers et en l'absence d'autres solutions ». Rappelons qu'à cette heure-là, la N118, décrite comme l'un des points noirs des routes franciliennes lors des épisodes neigeux, était déjà fermée depuis 1/2h, piégeant entre 1500 et 2000 automobilistes qui y ont passé la nuit. Partir à 19h était déjà trop tard puisque 20 minutes

après le message de JP Chabard, « *On totalisait ce mardi soir à 19h23 739 km de ralentissements cumulés sur les principaux axes de la région parisienne, du jamais vu* »¹.

Plus tôt dans l'après-midi, à 15h13, la Direction, toujours par la voix de M. Chabard se contentait de renvoyer chacun à ses responsabilités individuelles en indiquant « *Nous comptons sur votre vigilance et nous vous demandons de bien vouloir prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer votre sécurité dans vos déplacements* ». Pourtant, la dégradation dès le début d'après-midi avait été annoncée depuis la veille. Les très grosses perturbations sur les routes étaient donc anticipables.

A 14h30, les camions étaient interdits et, dans un communiqué, la Sanef (Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France) « *enjoignait les automobilistes à rentrer dès que possible, alors que la neige s'intensifie en Ile-de-France* ». « *Pour la sécurité de tous et éviter des blocages sur les routes, les conducteurs sont invités à rentrer à leur domicile dès le début d'après-midi avant que l'intensité des chutes de neige ne redouble* ».

C'est ainsi que certains collègues, partis pourtant à 16h30, se sont retrouvés coincés.

Heureusement, certains départements ont mieux réagi et ont incité leurs salariés à partir dès la fin de matinée, nous nous en félicitons. Mais cela ne peut remplacer une décision générale de la R&D.

Mercredi ...

La journée de mercredi était annoncée, elle aussi, catastrophique. La N118 était toujours bloquée car en cours d'évacuation, les transports en commun ne fonctionnaient pas ou mal (aucun bus pour venir à Saclay du RER B par exemple le matin tôt, suppression et retards importants de trains sur la ligne R du Transilien, trafic très perturbé sur la ligne A du RER pour Chatou notamment). Pourtant, il n'a pas été demandé aux salariés de rester chez eux.

Tout au plus, M. Chabard a-t-il envoyé un nouveau mail, beaucoup trop tardif (à 7h58), se contentant d'incitations « *à limiter au maximum vos déplacements en utilisant des audio ou visioconférences pour vos réunions et à recourir, en particulier pour celles et ceux qui ont des temps de trajets importants, au travail occasionnel à distance ou au télétravail, en lien avec vos managers* ». Il aurait fallu demander dès la veille de ne pas venir. Et le message n'était vraiment pas clair pour les salariés qui ne disposaient pas de moyens de faire du télétravail.

Les salariés ont été renvoyés chez eux à 13h. Ne pas venir aurait été bien plus simple !

Rien n'a été organisé (co-voiturage notamment) pour permettre le retour des salariés dépendants des transports en commun en milieu de journée.

Jeudi et vendredi ...

Nous saluons la fermeture du site de Saclay le jeudi et le vendredi. Mais tous les salariés n'ont pu être prévenus. Il est indispensable, pour l'avenir, de mettre en place une procédure pour pouvoir contacter tous les salariés (ex : système sur inscription pour envoi de sms d'alerte).

¹ <https://www.francebleu.fr/infos/transports/neige-situation-critique-sur-les-routes-nouveau-record-de-bouchons-en-ile-de-france-1517937784>

En revanche, la situation a été considérée comme « *revenue à la normale* » à Chatou et aux Renardières. Pourtant, en particulier aux Renardières, la plupart des collègues viennent en voiture et plusieurs collègues nous ont signalé que la route était dangereuse. Des consignes ont été données de partir tôt vendredi dans certains départements, mais probablement pas dans tous.

C'est pourquoi nous avons demandé à la Direction un retour d'expérience sur la prise en charge de ces intempéries, qui sont appelées à se reproduire.

La Direction doit prendre en compte le fait que nos sites sont particulièrement difficiles d'accès en cas d'intempéries. C'est bien elle, en particulier pour Saclay récemment, qui a fait le choix de ce lieu malgré cette fragilité.

Ce retour d'expérience devra notamment donner lieu à la mise en place d'une procédure bien plus anticipative en cas d'intempéries de ce type, sans la lier à un accord du management direct, pour éviter que des salariés ne se retrouvent naufragés des transports.

Il devra aussi, et peut-être surtout, traiter le problème des sous-traitants afin qu'eux non plus ne soient pas mis en danger et ne perdent pas des journées de congé. Nous reviendrons vers vous à ce sujet si nécessaire.

La procédure pour prévenir les salariés, y compris ceux qui n'ont pas accès aux mails, doit être consolidée.

Il doit être confirmé clairement que personne ne doit perdre de journées de congé, ni les sous-traitants, ni les salariés d'EDF qui ne disposent pas de moyens de travailler à distance.

**SUD Energie EDF R&D
13 février 2018**